



MICHELE VERMILLERE **CONSEIL & FORMATION**

BILAN DE COMPÉTENCES

PUBLIC VISÉ

Salariés, non salariés, particuliers, employeurs.

DURÉE, RYTHME, FINANCEMENT

Durée:

24h sur une période de 4 semaines à 8 semaines, 15h minimum en face à face
Suivi à 6 mois

Lieux:

Dans nos locaux

Financier(s):

Bénéficiaire de l'action, compte CPF, plan de formation de l'entreprise entreprise, fonds entreprise.

CONDITIONS SPECIFIQUES ET PRÉ-REQUIS

Pour le bilan de compétences:

Disposer de 24heures sur son compte d'activité.

- Sélectionner un ou plusieurs cabinets, rencontrer les consultants afin de faire un choix, demander un devis.
- Dans le cas d'une demande de financement, le salarié doit préalablement s'enquérir de l'accord du financeur, (employeur, salarié via le compte CPF)
- Dans le cas d'un Bilan de Compétences réalisé pendant vos heures de travail, soumettre votre demande de Bilan de Compétences à votre employeur, accompagnée du devis du cabinet choisi.



MICHELE VERMILLERE
CONSEIL & FORMATION

TYPE DE FORMATION

code 202

NIVEAU DE SORTIE

Sans niveau spécifique

OBJECTIFS

- Adapter vos compétences aux changements techniques.
- Définir un plan de formation.
- Entamer une réorientation professionnelle.
- Gérer votre mobilité professionnelle.
- Mesurer la faisabilité d'un projet.

PROGRAMME, CONTENUS

Entretien préalable

Initier un contact avec le conseiller qui sera l'interlocuteur durant le bilan. Transmettre toutes les informations pratiques et légales, expliquer les modalités, les conditions de déroulement, les méthodes et techniques employées. Personnaliser le parcours.

Le bilan de compétences avec une démarche en 3 étapes.

Phase d'analyse

Analyse des besoins et des objectifs qui permet de définir un cahier des charges et de formaliser une démarche personnalisée.

Phase d'investigation

Analyse du parcours, qui permet d'identifier les compétences et les aptitudes et de déterminer les motivations et aspirations profondes, ainsi que des possibilités d'évolution professionnelle.

Phase de conclusion – restitution

Prise de connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation, recensement les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation du projet professionnel, prévision des principales étapes de la mise en œuvre de ce projet. Remise d'un dossier de synthèse personnel (les résultats du bilan de compétences sont strictement personnels et ne peuvent être communiqués à des tiers)

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Accès internet avec des documents pédagogiques à consulter et/ou télécharger.

EVALUATION

Suivi à 6 mois

INTERVENANTS

Une psychologue consultante, spécialiste de l'orientation et des réajustements de parcours professionnels.

ETHIQUE ET QUALITÉ

Transparence de la démarche :

Informé en amont des étapes, du coût et de la méthodologie de la prestation.

Volontariat :

Engage le bénéficiaire et inscrit l'expression du volontariat effectif de la personne dans les documents de contractualisation.

Confidentialité :

L'intervenant est soumis à un devoir de confidentialité dans l'exercice de son activité professionnelle.

Mis à jour le 17/08/2021